



PO Box 240, Apia, Samoa
 E: sprep@sprep.org
 T: +685 21929
 F: +685 20231
 W: www.sprep.org



L'environnement océanien, garant de nos modes de subsistance et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures.

Vingt-huitième conférence du PROE

Apia, Samoa
 19 – 21 September 2017

Point 5.2 de l'ordre du jour: Rapport de suivi et d'évaluation des résultats concernant le programme de travail et le budget pour 2016

Objet

1. Communiquer aux Membres un rapport d'activités relatif au programme de travail de 2016 et aux avancées réalisées pour atteindre les buts et objectifs du Plan stratégique.

Background

2. Le Règlement intérieur de la Conférence du PROE (CP) stipule que le Secrétariat est tenu d'inclure à l'ordre du jour de la CP « un examen effectué par le Secrétariat des avancées réalisées dans la mise en œuvre du programme de travail du PROE (...) ». Le PMER répond à cette disposition.
3. Les détails relatifs aux avancées réalisées sont fournis par division en comparaison des activités décrites dans le plan de travail prévu pour 2016, qui sont alignées sur les buts pertinents du Plan stratégique 2011-2015 du PROE.
4. Le PMER 2016 inclut également un résumé des progrès généraux réalisés pour chaque objectif stratégique, tel qu'indiqué dans le Plan stratégique.
5. Le Secrétariat reconnaît que le contrôle et les compte-rendus pour le PMER 2016 sont clairement limités car au moment où le plan de travail et le budget de 2016 étaient en préparation, ces paramètres étaient proscrits par le Plan stratégique 2011-2015. Comme cela a été reconnu à la Conférence 2016 du PROE lors de l'approbation du nouveau Plan stratégique, les objectifs, et en particulier les indicateurs, étaient insuffisants dans le Plan stratégique précédent. Ce document et sa présentation visent à rationaliser les cibles et les indicateurs des rapports afin de mieux correspondre aux actions entreprises pour atteindre les objectifs stratégiques.
6. Le PMER consolidé est fourni en Annexe I.

Recommandations

7. La Conférence est invitée à:
 - **prendre acte** des réalisations présentées dans le PMER 2016.